

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

---

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

## **AMENDEMENT**

proposé par

Mme Dock, MM. Jeholet, Evrard et Dodrimont

# **PROJET DE DÉCRET**

## **relatif aux implantations commerciales**

### **AMENDEMENT**

Dans l'article 28, alinéa 2 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, les mots « et ne dépassant pas 400 m<sup>2</sup> » sont supprimés.

### **JUSTIFICATION**

L'article 1<sup>er</sup> du projet de décret définit clairement sa portée. Ce sont les commerces de plus de 400 m<sup>2</sup> qui sont visés par les dispositions du présent décret.

La disposition visée par l'amendement contredit l'article 1<sup>er</sup> du décret. Il y a donc lieu de la supprimer.

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT